

Séance du vendredi 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Philippe GENETIER.

Présents : Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Angélo CARINGI, Peggy ALVES DA COSTA, Nathalie SARRAU, Gilbert GUILLOUX, Pascal GONON, Patrick LAROCLETTE, Paul-Anthony BOUDIER, Florence MORARDET, Céline RUBIO, Dorothée LUCIANI, Frédéric LACROIX, Marion DUPUY-GAY, Jarod PARMENTIER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Dominique DEBAUX

DE_2026_11 - Objet : ÉLECTION DES ADJOINTS

À partir de 2026, la commune de Chânes, commune de moins de 1000 habitants, doit appliquer le même dispositif que les communes de 1000 habitants et plus, à savoir :

- Une élection des adjoints au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;
- La liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;
- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après appel à candidatures, deux listes se présentent :

- Liste 1 : Dominique DEBAUX, Angelo CARINGI et Peggy ALVES DA COSTA
- Liste 2 : Dominique DEBAUX, Patrick LAROCLETTE et Florence MORARDET

Les assesseurs, désignés pour l'élection du maire, sont les mêmes que pour l'élection des adjoints : Monsieur Jarod PARMENTIER et Monsieur Gilbert GUILLOUX.

Après le dépouillement effectué par les assesseurs, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 8
- [Liste 1] : 12
- [Liste 2] : 3

La liste composée de Dominique DEBAUX, Angelo CARINGI et Peggy ALVES DA COSTA, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée adjoints dans l'ordre de la liste indiqué.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe GENETIER

DE_2026_11